

DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de  
MACON

Canton de  
Mâcon-Centre

**OBJET  
de la délibération:**

**Avenant n°1 à la  
convention de  
partenariat entre  
la commune et le  
CBBS**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

24

Le Conseil a été  
convoqué le :  
20 mars 2024

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le 3 avril 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : DEUX AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
(2 avril 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux avril deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick et RACINNE Christiane.

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Jean-Paul BASSET

**EXPOSE**

Par délibération du 3 avril 2023, le conseil municipal de la ville de Charnay-lès-Mâcon a adopté une convention de partenariat avec le CBBS. Cette convention avait notamment pour objet les relations financières entre la ville et le club ainsi que les mises à dispositions de locaux.

Un avenant est nécessaire afin d'intégrer à cette convention les impacts des travaux de rénovation du COSEC qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 août 2025.

Cet avenant intègre l'absence de mise à disposition du COSEC durant cette période.

Il est aussi proposé de réduire la subvention annuelle du CBBS de 50 000 € pendant 2 ans afin que le club contribue indirectement aux travaux spécifiques d'adaptation du COSEC nécessaires à son usage.

Seconde modification : les entrainements des plus jeunes (baby basket) seront déplacés au centre sportif de la Bâtie 2 les mercredi matin.

Les entrainements et matchs des autres catégories d'équipes se dérouleront en dehors des équipements communaux.

S'agissant en particulier du fonctionnement de l'équipe professionnelle évoluant en LFB, un accord a été trouvé entre la commune de Prissé et le CBBS. La commune de Prissé mettra à disposition du CBBS sa salle de sport pour les besoins de l'équipe professionnelle en contrepartie de la prise en charge des frais de fonctionnement de l'équipement durant la période d'occupation. Considérant que la ville de Charnay-lès-Mâcon n'aura pas à supporter

les dépenses de fonctionnement du COSEC durant cette période, elle s'engage à couvrir les frais supplémentaires mis à la charge du CBBS. Dès que ces frais seront connus, il sera proposé au conseil municipal un avenant n°2.

## DELIBERATION

**VU** la convention de partenariat du 26 avril 2023 entre la ville et le CBBS,  
**VU** l'avenant n°1 joint en annexe,  
**VU** l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 14 mars 2024,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat du 26 avril 2023 entre la ville et le CBBS

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

